



<p><b>Secrétariat général</b>  <b>Service des ressources humaines</b>  <b>Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales</b>  <b>BCEP</b>  <b>78, rue de Varenne</b>  <b>75349 PARIS 07 SP</b>  <b>0149554955</b></p> <p><b>N° NOR AGRS1419153C</b></p>	<p><b>Note de service</b></p> <p><b>SG/SRH/SDDPRS/2014-673</b></p> <p><b>11/08/2014</b></p>
--	---

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 31/12/2015

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction modifie :**

SG/SRH/SDDPRS/2014-535

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** 1/ Modification de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2014-535 du 03 juillet 2014.

2/ Fixation des places offertes au concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement réservé aux agents remplissant les conditions fixées par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012.

#### Destinataires d'exécution

DRAAF  
DAAF  
DDT(M)  
DD(CS)PP  
ADMINISTRATION CENTRALE  
Etablissements d'enseignement technique agricole  
Etablissements d'enseignement supérieur agricole  
MEDDE  
FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF - IRSTEA

**Résumé :** Modification de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2014-535 du 03 juillet 2014 et fixation des places offertes au concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement réservé aux agents remplissant les conditions fixées par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2014-535 du 03/07/2014 est modifiée ainsi qu'il suit :

Ce concours est destiné plus particulièrement à permettre la titularisation des agents contractuels en poste en administration centrale et dans les services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture, dans les établissements d'enseignement technique agricole, ainsi qu'à l'Institut français du cheval et de l'équitation , à l'Agence de services et de paiement, à l'Institut national de l'information géographique et forestière et à l'Office national des forêts.

Le nombre total de places offertes au titre de la session 2014 est fixé à 91 places se répartissant comme suit :

- En administration centrale, dans les services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture et dans les établissements d'enseignement technique agricole du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : 44 places;
- À l'Office national des forêts : 33 places ;
- À l'Institut national de l'information géographique et forestière : 12 places ;
- A l'Agence de services et de paiement : 1 place ;
- À l'Institut français du cheval et de l'équitation : 1 place.

Aucune place n'est offerte à France Agrimer.

Les directeurs et les chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion possible de la présente note auprès des agents non-titulaire concernés.

Le Chef du Service des ressources humaines

Jacques CLÉMENT